

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01541
Numéro SIREN : 493 455 042
Nom ou dénomination : BPCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt 43833

B P C E
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 180 478 270 €
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
RCS Paris n° 493 455 042

Extrait du procès-verbal

du conseil de surveillance du 2 février 2023

(...)

IV. - Nomination des membres du directoire

Nomination du nouveau directoire

Le conseil de surveillance,

- Sur proposition de Monsieur Nicolas NAMIAS et avis du Comité des nominations,
- Nomme pour un mandat de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026 un nouveau directoire composé de quatre membres ;
- Constatant qu'ils remplissent les critères d'honorabilité, d'intégrité et d'indépendance d'esprit, de compétence et de disponibilité requis, désigne comme membres du nouveau directoire Monsieur Nicolas NAMIAS, Madame Béatrice LAFAURIE, Madame Hélène MADAR et Monsieur Jérôme TERPEREAU ces derniers ayant confirmé accepter le mandat qui leur est ainsi confié ;
- Décide que :
 - Monsieur Nicolas NAMIAS, Madame Béatrice LAFAURIE et Monsieur Jérôme TERPEREAU prennent leurs fonctions à l'issue du présent Conseil ;
 - Madame Hélène MADAR prendra ses fonctions à compter du 1^{er} avril 2023.
- Constate que, à l'issue du présent Conseil, Monsieur Nicolas NAMIAS, Madame Béatrice LAFAURIE et Monsieur Jérôme TERPEREAU ont la qualité de dirigeants effectifs au sens de l'article L. 511-13 du Code Monétaire et Financier.
- Monsieur Nicolas NAMIAS, Madame Béatrice LAFAURIE et Monsieur Jérôme TERPEREAU sont, en qualité de dirigeants effectifs, garants et assument vis-à-vis des autorités de tutelle, et notamment de la BCE et de l'ACPR, la pleine et entière responsabilité des activités suivantes :
 - la détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement (en application des articles L. 511-13 et L. 532-2 du code monétaire et financier),
 - l'information comptable et financière (en application des articles L. 571- 4 à L. 571-9 et L. 573-3 à L. 573- 6 du même code),
 - le contrôle interne (en application de l'arrêté du ministre des Finances et des comptes publics du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne),
 - la détermination des fonds propres (en application du règlement n° 90-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire).
- Constate que Madame Hélène MADAR, à compter du 1^{er} avril 2023, aura la qualité de dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code Monétaire et Financier,
- Constate en conséquence que Monsieur Nicolas NAMIAS, Madame Béatrice LAFAURIE, Madame Hélène MADAR et Monsieur Jérôme TERPEREAU seront à compter du 1^{er} avril 2023, en qualité de dirigeants effectifs, garants et assumeront vis-à-vis des autorités de tutelle, et notamment de la BCE et de l'ACPR, la pleine et entière responsabilité des activités suivantes :

- la détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement (en application des articles L. 511-13 et L. 532-2 du code monétaire et financier),
- l'information comptable et financière (en application des articles L. 571- 4 à L. 571-9 et L. 573-3 à L. 573- 6 du même code),
- le contrôle interne (en application de l'arrêté du ministre des Finances et des comptes publics du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne),
- la détermination des fonds propres (en application du règlement n° 90-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire).

Désignation du président du directoire

En conséquence, le conseil de surveillance,

- Connaissance prise de l'avis rendu par le comité des nominations le 30 janvier 2023,
- Dans les conditions de l'article 27.4 des statuts concernant les Décisions Essentielles,
- Confère à Monsieur Nicolas NAMIAS la qualité de président du directoire à l'issue du présent Conseil.

Répartition des tâches entre les membres du nouveau directoire

Le conseil de surveillance,

- Sur proposition du président du directoire,
- Autorise, la répartition des tâches de direction suivante :

Du 2 février au 1^{er} mars 2023 :

- Présidence et Finances Groupe : Monsieur Nicolas Namias,
- Ressources Humaines Groupe : Madame Béatrice Lafaurie,
- Banque de proximité et Assurance : Monsieur Jérôme Terpereau.

Du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2023 :

- Présidence et Banque de proximité et Assurance : Monsieur Nicolas Namias,
- Ressources Humaines Groupe : Madame Béatrice Lafaurie,
- Finances Groupe : Monsieur Jérôme Terpereau.

A compter du 1^{er} avril 2023 :

- Présidence : Monsieur Nicolas Namias,
- Ressources Humaines Groupe : Madame Béatrice Lafaurie,
- Banque de proximité et Assurance : Madame Hélène Madar,
- Finances Groupe : Monsieur Jérôme Terpereau.

(...)

Certifié conforme
Le 10 février 2023
Le Secrétaire du conseil de
surveillance

DocuSigned by:
Madeleine Bert
32EF072BA64B48A...
Madeleine Bert